

Stengelin



LIVRE BLANC

Mai 2023

Stengelin
Patrimoine



5 mesures patrimoniales pour préserver son entreprise

- 01 Régime matrimonial
- 02 Assurance
- 03 Mandat de protection future
- 04 Pacte Dutreil
- 05 Statut aménagés

Nos experts



Arnaud Stevens
Ingénieur patrimonial

Gilles Bösigér
Associé du cabinet



Thomas Coiffard
Ingénieur patrimonial



01

Adapter son régime matrimonial en fonction de sa situation personnelle

	Régimes séparatistes	Régimes communautaires
Présentation des régimes	« <i>Chacun pour soi</i> »	« <i>Ce qui est à moi, est à toi*</i> »
À qui appartient l'entreprise?	Monsieur est entrepreneur & Madame est salariée ♀ 0% ♂ 100%	Monsieur est entrepreneur & Madame est salariée ♀ 50%* ♂ 50%*
En cas de faillite	Protection pour le conjoint 	Protection pour le conjoint 
En cas de divorce	Protection pour le conjoint  Protection pour l'entrepreneur 	Protection pour le conjoint  Protection pour l'entrepreneur 
En cas de décès	Protection pour le conjoint 	Protection pour le conjoint 

► Le régime matrimonial peut être modifié pendant le mariage **pour s'adapter à l'évolution de la situation** professionnelle et patrimoniale du couple.

* à l'exception des biens propres

02

Souscrire à une assurance

Pourquoi s'assurer ?



Risques :

- Décès d'un associé
- Incapacité momentanée ou définitive du dirigeant

Objectifs :

- Pérenniser l'entreprise et les revenus du dirigeant
- Protéger les survivants (autre associé, héritiers, etc.)

L'assurance homme clé

Risques couverts ?

Disparition ou impossibilité pour le dirigeant ou un collaborateur essentiel d'exercer son activité

Qui souscrit ?

L'entreprise

Et concrètement ?

Versement d'indemnités ou d'un capital à l'entreprise si le risque couvert se réalise. Attention, prenez conseil concernant la fiscalité.



L'assurance croisée entre associés

Risques couverts ?

Décès d'un associé, présence d'héritiers inactifs dans la société

Qui souscrit ?

Chaque associé individuellement

Et concrètement ?

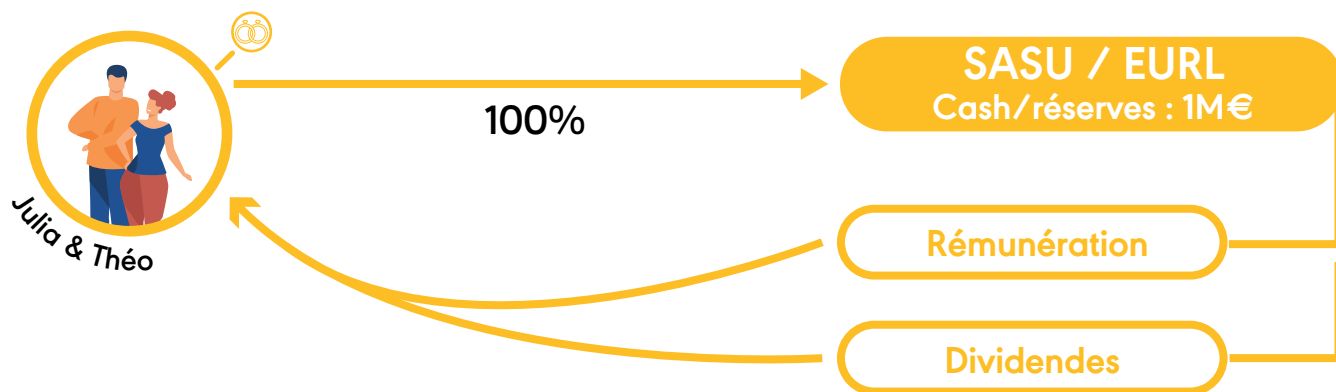
Versement d'un capital aux associés survivants pour racheter de l'associé défunt et conserver le contrôle de leur outil de travail.

Attention : Prévoir une clause d'agrément ou pacte entre associés

03

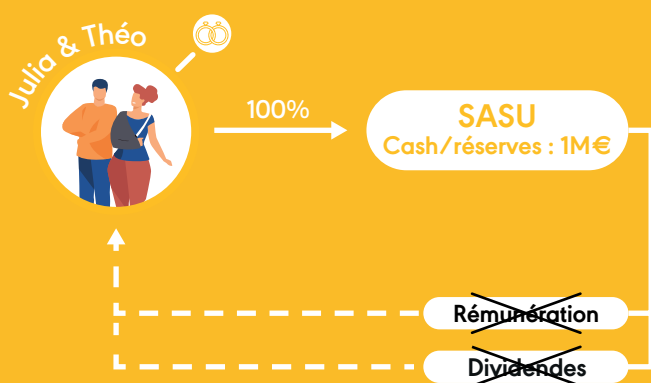
Etablir un mandat de protection future

Situation initiale



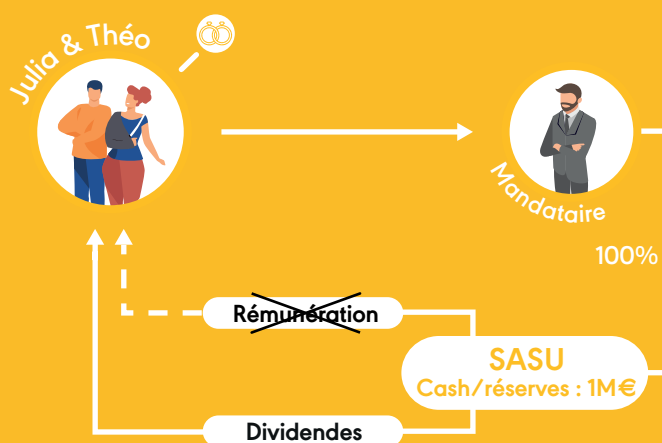
Julia a un accident et n'est plus en capacité de gérer sa société.

Sans mandat de protection future



► Le couple n'a plus de revenu.

Avec mandat de protection future



► En amont de son accident, Julia avait désigné un représentant légal pour sa société permettant au couple de conserver une partie de leurs revenus.

Barème droits de succession/donation pour les héritiers descendants

Part taxable après abattement	Barème d'imposition
Jusqu'à 8 072 €	5 %
De 8 073 € à 12 109 €	10 %
De 12 110 € à 15 932 €	15 %
De 15 933 € à 552 324 €	20 %
De 552 325 € à 902 838 €	30 %
De 902 839 € à 1 805 677 €	40 %
Plus de 1 805 677 €	45 %

Sans Pacte Dutreil

Droits de succession/donation calculés sur 100% de la valeur de l'entreprise

Sans Pacte Dutreil

Droits de succession/donation calculés sur 25% de la valeur de l'entreprise

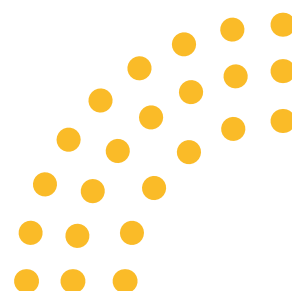
Les principales conditions :

- **Conserver les titres durant 2 ans** pour l'entrepreneur avant décès ou donation*.
- **Conserver les titres durant 4 ans** pour les héritiers à partir du décès ou de la donation*

* L'abattement de 75% est applicable aux donations en nue propriété.



Les délais de conservation courent à compter de **la signature du pacte Dutreil** : n'attendez plus pour lancer les décomptes !



Définir les règles de gouvernance

Les statuts sont le « **contrat de mariage** » entre les associés.

- ✓ Droits de vote ?
- ✓ Contrôle de la direction ?
- ✓ Pouvoir de l'AG ?
- ✓ Qui a le droit de céder ?
- ✓ Qui choisit les nouveaux associés ?

Finaliser une stratégie patrimoniale

- **Définir les clauses pour les héritiers**
(clause d'agrément, d'exclusion ou encore de continuation)
- **Autoriser la représentation d'un associé**
(mandat de protection future)
- **Prévoir les modalités de sortie d'un associé**
- **Adapter les droits de vote en cas de démembrement** (Donations sous Dutreil)





Stengelin

STENGELIN

207, rue de Bercy 75012 Paris

21 - 37, rue de Stalingrad 94110 Arcueil

Ce document est partagé à titre informatif. L'équipe Stengelin reste à votre écoute pour toute demande complémentaire afin de vous accompagner et de vous conseiller au mieux dans vos démarches.

www.stengelin.fr